

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE,
ANGLETERRE, HOLLANDE
ÉTATS-UNIS

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6
36 19 10

Rédaction et Expédition

BUREAU : Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

Monseigneur PIE

La mort du grand évêque de Poitiers a causé dans toute la France une profonde consternation; les catholiques ont senti qu'ils perdaient en lui un de leurs plus vigoureux et plus éloquents défenseurs.

La vie de l'éminent cardinal de Poitiers présente en effet une admirable unité. Dès sa jeunesse, sa vocation le détermine à entrer dans les ordres. Pendant tout le cours de son ministère, il ne cesse de se consacrer et à l'exposition doctrinale des vérités catholiques, et à la réfutation des erreurs propagées par les ennemis de l'Eglise; au moment où la mort vient le surprendre, il est encore debout, et malgré les labeurs d'une existence toute de dévouement et de culte, il revient de Rome, où il était allé rendre un nouvel hommage à l'autorité infaillible du Saint-Siège; il sacré un évêque auquel l'unissait une sainte et paternelle affection. Il va présider à Angoulême une réunion de catholiques rassemblés pour défendre leurs droits menacés par un gouvernement sacrilège.

Sous le coup d'une émotion aussi cruelle, nous n'avons pas le courage de retracer tous les actes de cette vie si pleine, si une, si grande. Nous voulons seulement aujourd'hui rendre un premier hommage au saint prélat que Dieu a rappelé à lui et dire en quelques mots quelles furent ses principales œuvres.

D'une origine modeste, le cardinal Pie était né à Pontgouin, petit village du département d'Eure-et-Loir, en 1815. Son intelligence puissante, son rare talent de parole, sa science théologique l'avaient seuls amené à devenir un des princes de cette église catholique de France, qui a toujours compté tant d'orateurs de la chaire, tant de théologiens remarquables et tant de pasteurs dévoués.

Attaché d'abord au diocèse de Chartres,

Mgr l'évêque de Poitiers prononça dans la cathédrale d'Orléans un panégyrique éloquent de Jeanne d'Arc. Célébrant les vertus de la sainte héroïne que Dieu avait envoyée pour sauver la France, il fut un des premiers à traiter la question de la canonisation de la vierge de Domremy. Mais de plus hautes destinées l'attendaient. Nommé vicaire général de Chartres, Mgr Pie était appelé à l'évêché de Poitiers par décret du 23 mai 1849.

Quel que fût le zèle avec lequel Mgr Pie veillait aux intérêts spirituels du troupeau remis à sa garde, il n'en continuait pas moins ses travaux théologiques qui demeurent un de ses principaux titres de gloire auprès de la postérité. Il publiait les *Instructions synodales sur les erreurs du temps présent*, chef-d'œuvre de clarté, d'exposition, de science, dont tous les catholiques, trop peu soucieux aujourd'hui d'approfondir les problèmes théologiques, devraient se pénétrer.

Orateur puissant, Mgr de Poitiers défendit avec une intrépidité inébranlable les droits du Saint-Siège qu'un gouvernement aveugle avait abandonné à la Révolution triomphante. Qui ne se souvient de cette admirable *Oraison funèbre de Castel fardo* prononcée le lendemain de la défaite de l'héroïque Lamoricière? Qui n'a gardé la mémoire de cette foudroyante réplique à la brochure de M. de la Guéronnière, *France, Rome et Italie*, dans laquelle il réduisit en poussière les arguments misérables d'une sophistique imprudente? Devons-nous aussi rappeler ces mandements, ces sermons, ces homélies dans lesquelles il ne cessait de mener le bon combat et imposait silence à ses adversaires?

En même temps, Mgr de Poitiers prenait la direction du mouvement religieux qui aboutissait à la réunion du Concile. Il y présidait la commission de *fide* qui s'occu-

paît de la question de l'infaillibilité pontificale et eut ainsi le bonheur de contribuer à la proclamation de ce dogme qui, résumant l'enseignement traditionnel de l'Eglise, mettait fin à des divergences funestes.

Mais ces soucis n'absorbaient pas Mgr Pie; il savait aussi se consacrer à son diocèse, et quoique adonné à des travaux considérables, il ne négligeait aucune des œuvres réclamant l'attention d'un prélat. Tous les ans, il visitait une partie de son diocèse, présidait aux retraites ecclésiastiques prêchées dans son grand séminaire et surveillait les moindres affaires dépendant de l'évêché avec une scrupuleuse vigilance. Elevé à la plus haute dignité de l'Eglise par la volonté de Léon XIII, il fut peut-être le seul qui s'étonna de ce choix, tant était grande et sincère sa modestie.

Depuis il avait vu avec une tristesse profonde le gouvernement s'enfoncer de plus en plus dans les voies de la persécution religieuse; les mesures prises contre les congrégations lui avaient surtout causé un amer chagrin; mais elles n'avaient pas abattu son courage, et plein de confiance dans ce retour à la foi qui se manifeste aujourd'hui dans les hautes classes, il envisageait sans inquiétude les perspectives incertaines de l'avenir. Le triomphe de l'Eglise, après quelques années d'épreuves, était à ses yeux hors de doute.

Hélas! nous perdons ce saint prélat, au moment où ses conseils auraient été si précieux aux catholiques, attaqués dans leurs droits les plus précieux et menacés par les folles clameurs de l'impérialisme, devant laquelle le pouvoir commet la lâcheté de s'incliner. Mais si nous n'avons plus le bonheur de posséder le puissant athlète au milieu de nous, imitons au moins les nobles exemples qu'il nous laisse. Que cette vie si belle nous serve d'enseignement! Sachons défendre au milieu des crises, des vicissitu-

des, contre toutes les attaques, la vérité, la vérité toute entière, comme il aimait à la proclamer; luttons toujours sans défaillance comme sans exagération et attendons avec confiance de l'avenir cette victoire que Dieu a promise à son Eglise.

(Civilisation.)

CORRESPONDANCES

Nouvelle phase de la persécution dans le Jura

La logique des persécuteurs de l'Eglise est très curieuse: un nouvel exemple de cette singularité vient de se produire dans le Jura bernois.

Après la déposition de Mgr Lachat, le clergé jurassien fut unanime pour protester contre les prétentions du gouvernement de Berne. Mais cette protestation fut jugée par ce dernier, un crime abominable, et la punition du clergé fidèle fut excessive: l'exil de tous les signataires fut décidé par l'autorité bernoise. Quoique alors s'étonnait de la rigueur de cette mesure, quoique voulait défendre les exilés, s'exposait à entendre, de la part des amis du Kulturkampf, des preuves nombreuses — et quelles preuves! — de la révolte, de l'insubordination du clergé courageux du Jura.

On vit alors ce pauvre Jura dans le deuil et la tristesse. Il avait perdu ses amis, ses protecteurs, ses conseillers les plus dévoués; les ministres de sa religion pour laquelle il aurait tout sacrifié. Quels étaient donc les auteurs de tant de malheurs? C'étaient des frères du même canton, une autorité dont la mission était de protéger ses subordonnés. C'étaient des ennemis redoutables et puissants qui auraient dû être des amis dévoués et fidèles.

On vit alors des preuves sublimes de dévouement et d'attachement. Les prêtres non signataires seuls pouvaient exercer le ministère, d'abord en secret et dans des locaux privés, puis insensiblement en public et

132 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

24 avril

LES FÊTES. — 3^e SESSION DU CONCILE.

Les pèlerins sont chaque jour plus nombreux, partout Pie IX est acclamé avec enthousiasme, il donne des audiences, prononce des discours qui ravissent les catholiques venus de toutes les parties du monde pour le voir et s'incliner sous sa main bénissante. Le lundi de Pâques, le feu d'artifice eut lieu au Pincio. La municipalité avait fait élever une tribune réservée pour les évêques et leurs théologiens et elle leur a fait offrir des rafraichissements et des glaces. Au milieu d'une des pièces d'artifice, on a pu lire, en lettres de toutes couleurs ces paroles :

Pio IX. P. M. S. P. G. R. advenit regni anno XXV gratulationes et gratias.

Ce gracieux souhait à la vingt-cinquième année du pontificat de Pie IX qui s'annonce fut accueilli par un enthousiasme indescriptible: des applaudissements, des cris de joie partaient de tous côtés: on eût dit cette foule ivre de bonheur et d'amour.

Toutes les fêtes de Pâques que nous venons de traverser ont été splendides: l'imagination ne peut rien rêver de plus imposant et le pinceau le plus habile ne saurait donner une idée de ces ravissements de l'âme et du cœur.

La 3^e session du Concile a commencé à 9 heures du matin, le dimanche 24 avril.

La messe finie, les gardes nobles apparaissent en tenu de demi-gala, culotte blanche et le casque surmonté de l'aigrette blanche. Le Pape ne veut pas se faire attendre: il entre précédé de toute la cour, du sénat et des pages, des officiers suisses, du gouverneur de Rome, du prince assistant. Il porte la chape rouge et la mitre d'or.

Pie IX prend place sur son trône, puis debout il récite la prière qui ouvre chacune des séances. Deux chœurs entonnent les litanies des saints et vers la fin Pie IX se levant, bénit par trois fois le Concile et de la main gauche, il tient le grand bâton d'or, appelé *ferula*, symbole de sa juridiction universelle, qui remplace la crosse.

Son aspect est sublime. La *falda*, longue jupe de soie blanche, couvre ses pieds et les premières marches du trône, en sorte que sa statue paraît gigantesque.

Le *Veni Creator* est ensuite chanté avec

une émotion et un enthousiasme qui se communiquent à tout le peuple.

Mgr Fessler, après avoir reçu la bénédiction du Saint-Père, monte à l'ambon et en qualité de secrétaire du Concile il lit le texte de la Constitution.

Après cette lecture un autre secrétaire fait l'appel nominal des Pères du Concile. On constate chaque absence et tous les Pères présents se lèvent et répondent *Placet*. Il n'y eut pas un seul évêque opposant, tous acceptèrent la première constitution du Concile.

Le Saint-Père se leva ensuite et d'une voix ferme et vibrante il confirma le vote des Pères et ajouta les paroles suivantes :

« Tous les Pères du Concile ayant, sans exception aucune, répondu *Placet* aux décrets et aux canons que l'on vient de lire, « Nous-même, Nous définissons dans le même sens les vérités contenues dans ces décrets et canons, que Nous confirmons de Notre autorité apostolique.

« Vous voyez, Très Chers Frères, combien il est bon et doux de marcher d'accord dans la maison du Seigneur, de marcher dans la paix. Marchez toujours ainsi. Et parce que, à pareil jour, Notre-Seigneur Jésus-Christ donna la paix à ses apôtres, moi aussi, qui suis son vicaire indigne, en son nom, je vous donne la paix.

« Cette paix, vous le savez, chasse la crainte. Cette paix, vous le savez encore, fait fermer les oreilles aux discours du dehors. Oh! que cette paix vous accompagne tous les jours de votre vie! Qu'elle soit votre consolation! Qu'elle soit votre

(A suivre.)

dans les églises particulières. Les exilés, guidés par leur attachement à leurs chers paroissiens, venaient aussi souvent, pendant la nuit, bravant tous les dangers, pour les fonctions les plus pressantes du ministère, lorsque personne ne pouvait les remplacer. Les fidèles aussi se dévouèrent pour aller chercher auprès de leurs pasteurs, sur la terre étrangère, les consolations de la religion.

Les pauvres exilés purent enfin rentrer, car le décret d'exil fut levé. Ils exercèrent d'abord les fonctions sacerdotales dans des locaux privés, puis insensiblement la plupart sont rentrés dans leurs églises. Il y en a encore quelques unes, il est vrai, qui sont entre les mains des intrus, mais elles sont peu nombreuses. Et jusqu'ici tous les prêtres, signataires ou non, pouvaient exercer le ministère en public et dans les églises paroissiales, là, du moins, où il n'y avait pas d'empêchements légaux. En un mot la paix renaissait et on l'accueillait avec joie.

Mais dernièrement on a vu tout à coup de nouveaux signes de persécution apparaître à l'horizon. Par un revirement inattendu, par une ridicule logique, par un vrai paradoxe, les prêtres non signataires qui, jusqu'ici, ont pu fonctionner publiquement sans inquiétude, semblent devoir être bientôt privés de ce droit. La protestation qui a été la cause de tous les malheurs des signataires ne peut pas être alléguée contre eux. Mais les ennemis de l'Eglise sont ingénieux pour trouver des motifs de persécution : on fait pour cela de nouvelles lois, on change de tactique.

On voudrait maintenant que tous les prêtres, ordonnés depuis le décret d'exil, passassent un examen devant une Commission présidée par l'illustre évêque national et composée de plusieurs membres vieux-catholiques. Est-ce possible ? Non, et jamais le clergé catholique ne se soumettra à cette humiliante épreuve. Qu'arrivera-t-il alors ? Les jeunes prêtres ne pourront plus fonctionner dans les locaux publics et, dernièrement, M. l'abbé Maître, curé de la Motte, a déjà été condamné pour contravention à cette loi. Plusieurs autres jeunes ecclésiastiques, qui se trouvent dans le même cas que lui, sont cités devant les tribunaux.

Nous attendons anxieusement le résultat. Nous espérons cependant qu'une écrasante majorité cessera enfin ses luttes continuelles contre la faible minorité jurassienne ; la prospérité du pays, la bonne marche des affaires dépendent de cela. Partout on est fatigué de ce système de persécution. Ces pauvres catholiques du Jura, qui souffrent depuis tant d'années, ne verront-ils pas bientôt la fin de leurs maux ? Cela dépend uniquement des autorités civiles.

CONFÉDÉRATION

D'après un relevé publié par M. F. F. Schweizer, directeur de la banque de Zurich, la circulation des billets en Suisse a été en 1879 de 83,673,000 francs soit de 31 fr. par tête. Cette somme de 83,673,000 fr. se décompose en francs 77,770,000 pour les 24 banques concordataires et 5,903,000 pour les 12 banques qui ne font pas partie du concordat. La circulation des billets était en 1874 de 24,513,000 seulement, soit 23,899,000 fr. pour 22 banques concordataires et francs 614,000 pour 6 banques ne faisant pas partie du concordat.

On écrit de Stockholm que la diète de Suède a frappé d'un droit de 10 centimes par kilogramme les fromages étrangers qui, jusqu'ici, entraient en franchise de droits. L'importation du fromage suisse en Suède important au minimum, 600,000 couronnes, 902,000 fr., les droits précités auront sans doute une influence fâcheuse sur la vente des fromages en question, au profit des fromages suédois.

Cependant, comme ces derniers sont très mauvais, on peut espérer que les classes aisées continueront à consommer les produits suisses malgré l'augmentation des droits.

Les propriétaires de forêts et les marchands de bois de la Suisse avaient demandé par pétition, au Conseil fédéral, que le département des chemins de fer voulût bien les mettre au bénéfice des tarifs réduits accordés aux bois de provenance étrangère qui transitent en Suisse. Le département vient de rejeter cette demande.

Diverses améliorations ont été réalisées en ce qui touche les services d'été des che-

mins de fer, notamment pour les lignes internationales. La compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée a remédié à un inconvénient notoire, dans les communications avec Paris. Le long arrêt de Dijon sera supprimé et le train partant de Paris le soir arriverait à Berne et Lausanne peu après 7 heures du matin, un second train pour Paris partirait le soir vers 9 heures de Berne et vers 11 heures de Lausanne pour arriver le lendemain matin entre 9 et 10 heures à Paris.

Ce service exceptionnel ne durera qu'un 3 mois, soit du 15 juin au 15 septembre en ce qui concerne le départ du soir de Lausanne et Berne ; espérons qu'il subsistera toute l'année, du moins en ce qui touche la première arrivée du matin, car il paraît assez singulier qu'on puisse aller à Paris en 13 heures et qu'il en faille 14 ou 15 pour en revenir.

On nous informe, en outre, que l'administration des postes demande au Paris-Lyon-Méditerranée de pouvoir utiliser les derniers trains de 9 et 11 h. pour le service postal.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Un violent orage accompagné de grêle assailli dimanche dans l'après-midi, entre 2 heures et demie et 3 heures, les parties est et sud de la banlieue de la ville de Berne. D'après l'*Intelligenzblatt*, il a causé de grands dommages aux toitures, aux arbres et aux plantations de tous genres. Les grêlons n'étaient pas plus gros que des pois de forte dimension, mais ils sont tombés si serrés et d'une manière si prolongée qu'une pluie très abondante et chaude n'a pas réussi à les fondre aussitôt et à en débarrasser le sol. Les toits, les terrasses, les routes, les jardins étaient couverts à plus d'une lieue à la ronde d'une couche de glace d'un demi-pouce à un pouce d'épaisseur.

Zurich. — On annonce que 81 sociétés, comptant au total 400 chanteurs, prendront part à la fête fédérale de musique.

Schwyz. — Demain, dimanche, ont lieu dans ce canton les élections supplémentaires pour pourvoir aux sièges des candidats restés en ballottage. Les conservateurs portent de nouveau M. le conseiller des Etats von Hettlingen et M. le conseiller national Holdener que les modérés unis aux radicaux avaient fait échouer, comme on sait, au dernier scrutin. Le *Vaterland* fait remarquer que de l'élection de ces deux députés dépend le sort de la majorité conservatrice au Grand Conseil ! Dimanche, ajoute la feuille lucernoise, nous assisterons à la lutte entre les vrais, les incorrigibles conservateurs, et les hommes d'opinions vacillantes et de caractère faible ayant quelques intervalles lucides de conservatisme, auxquels hommes le radicalisme, en personne, prêterait son renfort.

Soleure. — Le compte d'Etat se boucle par fr. 1,839,692 de dépenses ; une différence de 72,631 fr. constitue le déficit pour l'année 1879.

— Quelques chasseurs de ce canton ont tué, lundi dernier, à Tamatt, un sanglier de 170 livres, qui, depuis une quinzaine, s'était installé dans ces parages.

St-Gall. — Le département de police propose, dans un projet de loi sur les auberges, de punir les personnes en état d'ivresse d'une amende de 5 fr. pour la première fois et, en cas de récidive, d'une amende de 50 fr. ou dix jours de prison.

CANTON DE FRIBOURG

Les banques

Voici quelques détails qu'une habitante de la campagne nous communique et qui peuvent servir à l'illustration du régime moderne des banques :

« Un certain nombre de jeunes gens d'un village de notre canton, se font un jeu de courir aux banques emprunter de l'argent ; et cela uniquement pour nourrir leur orgueil, leur gourmandise et leur paresse, sans parler des autres vices.

Lorsqu'ils ont obtenu leur emprunt ils font deux ou trois jours de ribote et quelquefois davantage, boivent le vin bouché à la santé des prêteurs en faisant des gorges chaudes et en se disant l'un à l'autre : que pourra-t-on me prendre à moi qui n'ai rien ? Un autre dit : si on vient faire des saisies ce sont les objets de mes frères et de mes sœurs qu'on prendra !!! — Jugez par là quels désordres ces emprunts provoquent

dans les familles et quelle injustice il en résulte.

Il me semble que les banquiers et autres trafiquants d'espèces accordent trop facilement ces demandes d'argent, et qu'on devrait exiger un préavis du conseil communal ou des parents de l'emprunteur.

Quelques autorités communales ferment les yeux sur tous ces abus. Sentent-elles leur impuissance à les empêcher ou veulent-elles s'épargner des désagréments ? C'est ce que j'ignore. Mais n'est ce pas malheureux de voir des jeunes gens de vingt à vingt-cinq et trente ans qui pourraient et qui devraient par leur travail et leur économie augmenter l'aisance de la famille, se faire au contraire un jeu de la dilapider ?

Cette communication très bien raisonnée nous est adressée par une pauvre mère de famille qui gémit de voir tant d'abus, et de ne pouvoir y remédier.

(Ami du Peuple)

Tombola de Bienfaisance

Le tirage de la Tombola organisée par le Comité de bienfaisance de la ville de Fribourg aura lieu dans les premiers jours du mois de juin.

On peut encore acheter des billets dans les dépôts ci après à Fribourg : Grande Société, Cercle du commerce, Imprimerie catholique, Cuony notaire, Labastron libraire, Meyll libraire, Meyer libraire, Daguët coiffeur. Knüchel marchande de cigares, Grauser épicer en l'Auge, Robert liquoriste et Uldry épicer à la Neuveville ; à Bulle, Beaudère libraire ; à Romont, Ranch-Mailard ; à Estavayer, sœurs Grangier ; à Moral, Jenny-Beck négociants. (Communiqué)

Les fortes bises de la semaine dernière, ont causé de nouveaux éboulements notables à Vallamand-dessous. Les habitants qui vivent dans une anxiété continue, appellent ardemment le moment où les autorités feront procéder au détournement de l'embouchure de la Broie. On espère, au moyen de ce travail, rejeter les alluvions du côté du rivage, actuellement miné et par le courant de la rivière et par les eaux du lac.

Jeudi soir, à 11 1/4 heures, sur les Places, au coin de l'église des Ursulines, une bataille à coups de couteau s'est engagée entre deux ouvriers piémontais à propos d'affaires italiennes et non pas de Stabio. Cette scène a duré plus d'un quart d'heure, et pendant tout ce temps, chose étonnante, aucun gendarme n'a paru. Il fallut l'intervention de quelques citoyens qui rentrèrent chez eux pour séparer ces deux hommes qui allaient s'entrégorger et qui étaient déjà couverts de sang.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 20 mai.

Le retour de M. Léon Say à Paris fait croire plus que jamais à la possibilité de sa candidature pour la présidence du Sénat. Il faut avouer que si notre ambassadeur à Londres se prête à ce jeu parlementaire pour répondre aux désirs de M. Gambetta, le gouvernement anglais trouvera le sens-général du ministère de Freycinet et de notre ambassadeur fort peu diplomatique !

Dans le but de discréditer la candidature de M. Jules Simon, on fait courir le bruit que M. Dufaure ne la verrait que d'un mauvais œil ; qu'il serait même disposé à accepter la présidence du Sénat pour faire échec à son ami. Il faut bien se garder de donner la moindre créance à tous ces racontars fantaisistes et intéressés ; je vous ai prévenu déjà que toutes sortes d'intrigues seraient employées par l'entourage du président de la Chambre des députés, afin d'empêcher l'élection de M. Jules Simon.

On ne sait pas bien ce qui s'est passé entre M. Léon Say et le cabinet de Saint-James, mais, en général, on croit que sur ces incidents les dépêches de Londres ne disent pas toute la vérité. D'après les commentaires qui circulent ici, ce ne serait pas seulement sur la taxe des vins que le ministère Gladstone soulèverait des difficultés ; il aurait laissé entendre à notre envoyé extraordinaire qu'il trouvait peu correct d'entamer des négociations pour un nouveau traité de commerce avant que le tarif général des douanes actuellement en discussion, ait acquis force de loi. Ces scrupules, qui sont bien dans le caractère anglais, se comprennent de reste ; il pourrait arriver que le

Sénat, en refusant d'adopter le travail de la Chambre, obligé à modifier les traités préparés, sans préjudice de tout droit d'approbation ultérieure qui lui demeure réservé en tout état de cause.

Il est impossible d'avoir plus de succès que n'en obtient dans le monde politique M. Léon Say avec sa demande de rappel de Londres. Hier, chez M. Gambetta, on s'amusait énormément de ce nouvel incident, bien que, d'après certains bruits, le patron n'ait pas été le dernier à encourager M. Say à faire son John Lemoine.

Au surplus, on ne faisait pas difficulté d'avouer que M. Say était ramené parmi nous uniquement par le désir de briguer la présidence du Sénat. Sous cette préoccupation, ajoutait-on, il a saisi le premier prétexte venu de demander son rappel, et la question des vins français lui a fourni, tout à point, ce qu'il cherchait. Rien de plus curieux, paraît-il, que ses lettres à M. de Freycinet sur cette question palpitante ; elles peuvent se résumer ainsi : « La politique anglaise menace nos vins, je ne saurais discuter avec de pareils barbares ; remplacez moi immédiatement. »

Au moment où la grève sainte de Normandie dans le Nord, revient de Roubaix à Rouen, de Rouen à Reims, il est permis de rappeler le propos significatif que tenait un des meneurs du parti socialiste et révolutionnaire lors de la candidature de Blanqui à Bordeaux : « On pourra, disait-il, invulnérer Blanqui, mais c'est le moindre de nos soucis. Blanqui n'est qu'un de nos prétextes à agiter les masses, et nous sommes résolus à porter successivement l'agitation sur tous les points du territoire, principalement dans les centres ouvriers. » Les grèves successives auxquelles nous assistons, doivent, ou je me trompe fort, se rattacher à ce plan d'ensemble.

La police républicaine se serait donné beaucoup de mal, dit-on, pour découvrir si dans les grèves du Nord il y avait intervention de meneurs étrangers et quels étaient ces meneurs. On a cherché, d'abord, du côté des amis, ce qui prouve la confiance du pouvoir dans les hommes auxquels il accorde ses faveurs, mais il aurait été établi que les transportés rapatriés étaient pour la plupart demeurés à Paris et n'avaient pas de relations dans le Nord. Comment a-t-il été prouvé ce dernier point ? On ne le dit pas, et il serait curieux de le savoir.

Les patrons ont dénoncé, paraît-il, des distributions d'argent anglais ; on n'a pas voulu les écouter, sous prétexte que la passion protectionniste devait les faire parler... En résumé, la police n'a rien appris. Et cependant, l'intervention des meneurs est évidente ; elle résulterait clairement de ce fait seul que les grèves ont éclaté simultanément parmi des groupes ouvriers qui ne se trouvent nullement dans des conditions similaires de travail, de salaire et de besoins. C'est pourquoi on a vu s'y associer des travailleurs qui ne produisaient même pas une réclamation.

A propos de cette généralisation des grèves et même des désordres, un officier disait hier : « Qu'arriverait-il si, au même moment, la révolution tentait un coup à Paris ? On ne pourrait dégarnir de troupes ni le Nord, ni la Champagne, ni la Normandie, où justement la grève est à l'état aigu, et l'armée de Paris ne serait, par suite, renforcée que très insuffisamment. »

En l'absence de toute spéculation donnée aux affaires, on s'occupe de quelques valeurs qu'on s'efforce de patroner.

Diminution de 25 millions dans le chapitre du portefeuille de la Banque de France. Les valeurs Soubeyran sont très discutées. L'enthousiasme a fait place au découragement. La chute d'une maison de banque fortement engagée sur des valeurs d'assurances a produit une baisse dont l'importance a été manifestement exagérée.

L'Assurance française dresse des tarifs spéciaux, en vue de l'assurance des employés et ouvriers des chemins de fer. On sait qu'elle était en instance depuis longtemps auprès des grandes Compagnies de chemin de fer.

Les demandes continuent sur les titres du Crédit foncier.

P.-S. — Des dépêches diplomatiques de Londres font connaître que le gouvernement et la société anglaise sont très froissés du brusque départ de M. Léon Say, après une installation de peu de semaines et à la veille de la reprise des travaux parlementaires.

La démission de M. Martel a été portée officiellement à la connaissance du Sénat.

L'ex-président déclare dans sa lettre qu'il ne se sent plus en état de remplir honorablement les fonctions qui lui sont confiées. M. Dufaure a déclaré dans les couloirs du

Luxembourg qu'il ne songeait pas à la candidature pour la présidence du Sénat.

Le retour de M. Léon Say à Paris ne doit pas être attribué aux difficultés qui sont survenues au cours des négociations pour la conclusion d'un nouveau traité commercial entre la France et l'Angleterre.

M. Léon Say a quitté son poste uniquement pour venir préparer sa candidature à la présidence du Sénat.

Personne n'a encore oublié, dit la France, avec quelle désinvolture M. John Lemoine, collaborateur de M. Léon Say au Journal des Débats, renonçait, il y a quelques jours à peine, aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Bruxelles dont il venait d'être investi.

Comme lui, M. Léon Say est à peine installé dans ses nouvelles fonctions.

Il est permis de croire que la résolution prise à son tour par M. Léon Say n'est pas de nature à augmenter le nombre des suffrages qu'il est venu solliciter.

France. — On lit dans le Charentais d'Angoulême :

Dimanche, la fête de la Pentecôte a été célébrée dans notre cathédrale avec une solennité inaccoutumée.

S. Em. Mgr le cardinal Pie, évêque de Poitiers, officiait.

Le matin, à la messe pontificale, et après l'évangile, Son Eminence est montée en chaire et a prononcé devant la pieuse assistance qui remplissait toute la nef une remarquable homélie qui a produit une vive impression.

Hier avait lieu la réunion du bureau diocésain des Œuvres ouvrières catholiques.

La séance était présidée par Mgr le cardinal.

En voyant cette immense assemblée, en entendant l'incomparable parole de ce prince de l'Eglise romaine, la joie était dans tous les cœurs, et il semblait qu'elle y devait longtemps régner sans trouble.

Hélas ! aujourd'hui déjà c'est le deuil ! Mgr Pie n'est plus !

Cette nuit, à une heure, Dieu a mis fin à la vie sur la terre de cette grande âme, pour l'appeler à la vie de l'éternité.

Le coup a été subit. Rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Son Eminence a quel révéillé par une suffocation, et quelques minutes après seulement, ayant reçu l'absolution en pleine connaissance, elle expirait dans les bras de son vicaire général et de son valet de chambre, accourus à son appel.

C'était une rupture d'anévrisme.

Mgr d'Angoulême, prévenu dès le premier moment, n'a pu, en arrivant à la hâte, près du lit de Son Eminence, que comprendre avec douleur qu'il était déjà trop tard pour recevoir son dernier soupir.

En face d'un tel événement, nous n'avons qu'à nous recueillir et à prier.

Voici les détails que nous avons pu recueillir sur les derniers instants de Monseigneur Pie :

Cette nuit, vers une heure, le vicaire général de Son Eminence fut éveillé par des coups frappés dans la muraille de son appartement. A peine avait-il eu le temps d'allumer une bougie et de prendre ses vêtements, que le prélat lui-même parut sur le seuil de la porte entrouverte, l'appelant à son secours. M. l'abbé Marnay se précipita à sa suite, l'aida à se remettre au lit et courut chercher les domestiques.

Le vénérable prélat avait la respiration haletante, la voix entrecoupée; d'abondantes mucosités s'échappaient de sa bouche, et sa langue devenait noire. Le vicaire général comprit la gravité de la situation : il annonça à Monseigneur qu'il allait lui donner l'absolution, ce qu'il fit en effet. Peu d'instants après, le cardinal perdait connaissance. Mgr Sebaut accourut avec les huiles saintes, dont on fit au vénérable malade les onctions sacramentelles.

Le docteur de Fleury, mandé en toute hâte, prodigua des soins qui malheureusement restèrent sans résultat. Mgr Pie expira doucement, sous les yeux de son hôte vénérable, au milieu d'une désolation plus facile à imaginer qu'à décrire. Toute cette scène n'avait pas duré une demi-heure.

Le corps de l'illustre défunt, exposé aujourd'hui dans la chambre mortuaire transformée en chapelle ardente, a été visité par un nombre infini de personnes; il a été embaumé et restera exposé toute la journée de mercredi.

La grève à Armentières est terminée. Les ouvriers travaillent aux anciennes conditions. A Roubaix, il y a une reprise sérieuse dans quinze établissements.

A Lille, la grève des fondeurs continue. Le préfet du Nord entend actuellement les délégués des ouvriers roubaisiens qui n'ont pas pu se présenter hier.

Angleterre. — Le parlement anglais s'est ouvert jeudi par un message de la reine.

S. M. espère que les relations cordiales qui existent avec toutes les puissances permettront de provoquer un accord avec elles pour la prompte et complète exécution du traité de Berlin concernant les réformes effectives et les lois équitables à introduire en Turquie et concernant les questions de territoire.

Cette exécution est essentielle pour éviter de nouvelles complications en Orient. En conséquence, le gouvernement de S. M. a jugé utile d'envoyer à Constantinople un ambassadeur extraordinaire.

Relativement à l'Afghanistan, le gouvernement cherchera à le pacifier et à y établir les institutions qui pourront le mieux assurer l'indépendance des Afghans et rétablir des relations amicales avec l'empire des Indes.

Le message ajoute que la situation des finances des Indes mérite une attention spéciale.

Il recommande aussi à l'attention des Chambres les questions concernant l'Afrique méridionale, notamment le projet de Confédération maintenant la suprématie anglaise sur le Transvaal.

La reine désire assurer la sécurité des tribus indigènes et étendre aux colonies européennes les bienfaits des institutions, basées sur les principes du self government.

Le message confirme que l'acte pour la préservation de la paix en Irlande sera renouvelé. Le gouvernement désire éviter une législation exceptionnelle, mais il ne négligera pas les mesures sauvegardant la vie et les biens de tous les citoyens.

La reine compte sur le bon sens et la fidélité des Irlandais.

A la Chambre des communes, sir St. Northcote a dit que l'opposition soutiendra le ministère si elle peut consciencieusement appuyer la politique ministérielle.

M. Gladstone a défendu le programme tracé par le discours du trône et dit que les pouvoirs de M. Goschen sont seulement ceux des autres ambassadeurs.

La mission de M. Goschen dissipera les appréhensions entre l'Angleterre et la Turquie et facilitera l'exécution du traité de Berlin.

M. Gladstone a constaté ces appréhensions qu'il faut écarter dans l'intérêt de l'Europe et de la Turquie. L'Angleterre désire avec les autres puissances le maintien de la Porte qui peut compter sur son appui. Elle désire que la Turquie remplisse ses obligations, mais elle ne veut aucune réduction de son territoire.

M. Gladstone voit des questions sérieuses soulevées en Europe, mais non pas un état critique.

Il défend l'abrogation des lois exceptionnelles en Irlande.

A la Chambre des lords, l'adresse à la couronne a été discutée.

Le duc de Marlborough a exprimé ses regrets de l'abolition des lois exceptionnelles en Irlande.

Lord Beaconsfield a formulé le même regret et s'est félicité de ce que le gouvernement a résolu d'exécuter les stipulations du traité de Berlin.

Lord Granville lui répond que la Porte n'a pas promulgué le statut organique des provinces européennes.

Il existe des divergences entre les puissances à propos des frontières grecques; les autorités locales ont fait obstacle à la cession de territoire à faire au Monténégro. La situation est déchirante en Arménie.

L'Angleterre est décidée à provoquer une entente vigoureuse des puissances. Elle leur a envoyé une circulaire leur proposant de présenter à la Porte une note uniforme sur ces faits.

Le devoir de l'Angleterre est d'effacer l'idée que l'intérêt de l'Angleterre réside exclusivement dans le maintien de l'empire ottoman ou qu'elle désire s'agrandir en Asie-Mineure.

Lord Leitrim proteste contre l'abrogation des lois exceptionnelles en Ecosse.

Lord Cairns présente un projet de bill sur le transfert de la propriété foncière.

Le Times dit qu'il est décidé que les représentants des puissances se réuniront à Berlin pour prendre des mesures promptes en vue de l'exécution du traité de Berlin. Parmi ces mesures est la nomination d'une commission internationale à Constantinople.

Prusse. — Le projet modifiant les lois ecclésiastiques politiques, dites lois de mai, a été déposé jeudi aux Chambres prussienne.

En voici les dispositions essentielles :

Le ministère est autorisé, sous réserve de l'approbation royale, à accorder des dispenses sur certains points relatifs aux conditions d'instruction et d'éligibilité prévues par la loi, et même à permettre à des ecclésiastiques étrangers de remplir des fonctions religieuses.

La peine de l'inéligibilité devra être prononcée contre les ecclésiastiques coupables d'une violation grave des lois de l'Etat, ce qui entraînera la perte des prébendes.

Le roi pourra rendre les droits épiscopaux à un évêque condamné antérieurement par le tribunal.

Dans les diocèses vacants, le ministère pourra autoriser à exercer les droits épiscopaux celui qui prouvera en avoir reçu la mission de l'Eglise, même sans exiger le serment préalable.

Le ministère pourra autoriser les autorités compétentes à reprendre le paiement des allocations supprimées.

Les poursuites pour contrevention aux lois de mai n'auront lieu que sur le préavis du président supérieur de la province.

Les ministres de l'intérieur et des cultes peuvent autoriser la création de nouveaux Ordres voués au soin des malades existant déjà en Prusse, et même leur permettre de donner l'enseignement aux enfants qui ont dépassé l'âge de l'école primaire.

Espagne. — Au Sénat, le gouvernement déclare que la bande d'insurgés qui s'est formée dans la province de Gastellon n'a aucune importance.

Turquie. — L'Abendpost annonce qu'une foule nombreuse s'est rassemblée devant la maison municipale de Travnik et a délivré dix neuf Bosniaques qui avaient été arrêtés pour avoir pris part à des troubles. La foule a brisé les fenêtres de l'édifice, a jeté des pierres aux gendarmes et aux patrouilles municipales et a blessé un soldat de la police. Un des émeutiers a été blessé.

Les troupes ont promptement rétabli l'ordre. Quatre d'entre les chefs des émeutiers ont été arrêtés.

Etats-Unis. — Une correspondance de New York nous apporte des détails sur le terrible cyclone qui, dans la nuit du 25 au 26 avril, a traversé les Etats du Missouri, Illinois, Iowa et Indiana, et dont une dépêche nous a indiqué sommairement les ravages.

Vers six heures du soir, le dimanche 25 avril, il a passé à six milles au sud de Springfield (Missouri), et se dirigeant vers le nord-est; il a traversé les comtés de Green et Webster, a suivi la voie du chemin de fer de Saint-Louis à San Francisco sur un espace de quatre milles, à partir de Northview, puis a fait un détour pour revenir sur le chemin de fer, à deux milles plus à l'est, près du village de Marshfield, qui a été traversé et dévasté.

A huit heures du soir, ce même tourbillon a passé près de la station Franks, à 110 milles à l'est de Springfield, et, à partir de ce point, on a perdu ses traces. Partout, sur son passage, il a fait table rase, démolissant les maisons, déracinant les arbres les plus gros, tordant les poteaux télégraphiques comme des brins de paille, émiettant et dispersant de toutes parts les fils du télégraphe.

Le village de Marshfield, qui a été particulièrement éprouvé, a 2,000 habitants environ. Dès que la nouvelle du désastre est parvenue à Spring ppy des secours ont été organisés aussi promptement que possible.

A cinq heures du matin, dimanche, un train spécial, plein de médecins, infirmiers, médicaments et vivres, est parti de cette ville pour Marshfield, où sont aussi arrivés cinquante médecins et infirmiers de Lebanon, avec des provisions, vêtements, etc.

Dès que la communication télégraphique a été rétablie, M. Nichols, sous-sarintendant, a envoyé le rapport suivant :

Les avis arrivant constamment de divers points du pays indiquent que beaucoup de personnes ont été tuées ou blessées dans des districts éloignés. On croit que beaucoup de familles, de fermiers, dont on est sans nouvelles, ont péri. Sept personnes blessées sur la rivière James sont mortes cette après-midi, ainsi que cinq blessés de Marshfield. Dans ce dernier village, tout est confusion, et la surexcitation des gens est telle, qu'il est presque impossible d'en obtenir des rapports intelligibles.

Beaucoup de familles sans abri se sont réfugiées dans notre gare et dans les wagons

vides de la station. Les salles de devant de la Court House sont encore debout et ont été converties en morgue. Le bâtiment d'école sert d'hôpital.

A sept heures du soir, la liste des tués était de soixante-dix-huit, et il est probable qu'elle a dû s'augmenter beaucoup. Il y a encore beaucoup de manquants, et des gens ont été enterrés sans qu'il en ait été pris note.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

PARIS, 21 mai.

Le centre gauche du Sénat a entendu aujourd'hui la lecture d'une lettre de M. Léon Say déclarant qu'il accepte la candidature à la présidence du Sénat.

Le centre gauche a adopté la candidature de M. Say. La gauche a adopté celle de M. Le Royer par 22 voix contre 19 données à M. Say.

On croit que la réunion plénière des gauches du Sénat adoptera lundi la candidature de M. Say.

PARIS, 21 mai.

D'après des avis d'Albanie, plusieurs districts se sont insurgés. 4000 hommes marchent vers la frontière monténégrine. Les troupes nouvellement arrivées ont fait défection et se sont jointes à la ligue albanaise. Une attaque est imminente.

JOUR DE LA TRÈS SAINTE-TRINITÉ

Ville de Fribourg

PREMIÈRE COMMUNION

COLLÉGIALE DE SAINT-NICOLAS

Matin

5 1/2 h., 6 h. et 6 1/2 h. Messes; — 7 h. Messe de la 1^{re} Communion; — 8 h. Messe d'actions de grâces; — 9 h. Messe et Sermon; — 10 h. Office.

Soir

1 1/2 h. Renouveau des promesses du Baptême, Te Deum, Bénédiction; — 3 h. Vêpres.

RECTORAT DE SAINT-MAURICE EN L'AUGE

5 1/2 h. 1^{re} Messe; — 6 1/2 h. Messe de Communion; — 8 1/2 h. Office solennel, Sermon allemand, Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

2 h. Vêpres solennelles, Renouveau des promesses du Baptême, Saints Exercices de Notre-Dame de Consolation, Te Deum; — 8 h. Consécration au Sacré-Cœur, à la Très Sainte Vierge, Exercices du Mois de Marie, Sermon français, Bénédiction.

RECTORAT DE SAINT-JEAN

6 h. 1^{re} Messe; — 7 h. Messe de 1^{re} Communion; — 9 h. Office.

2 h. Vêpres, Renouveau des promesses du Baptême, Te Deum, Bénédiction du Très Saint Sacrement.

FAITS DIVERS

Treize à table. — La vie est drôle. Il est dit que chaque deuil ne saurait être exempt d'une pointe de comique.

Mardi soir, à Rouen, un groupe de parisiens se trouvait réuni au restaurant Mennet, près du cours Boieldieu. Il fallait dîner avant de rentrer à Paris. Tout compte fait, en se mettant à table, on était treize.

Et ces treize n'étaient point les premiers venus. Qu'on en juge par leurs noms : Théodore de Banville, François Coppée, le comte d'Osroy, Théophile Gautier fils, Jules Claretie, Philippe Burty, Emile Bergerat, Charpentier, Camille Mendès, Paul Alexis, Henry Morel, d'Hervilly et Yveling Rambaud.

Or, le grand poète qui s'appelle Banville a, dans sa vie, une innocente superstition; il ne peut pas dîner quand on est treize à table.

Ses amis s'en aperçurent bien à son trouble, et chacun s'ingéniait déjà à trouver une combinaison qui permit de dîner tranquillement, en évitant à Banville des inquiétudes fâcheuses.

Cependant on ne trouvait rien. Quelqu'un eut l'idée de s'en aller. On protesta à voix basse, et il fut décidé qu'on trouverait un quatorzième.

C'est là chose facile à dire, mais est-elle aussi facile à faire ?

Il y a un vaudeville là-dessus, il y en a même deux ou trois.

Nos écrivains y allèrent carrément. L'un

d'eux se détacha en parlementaire et dit au patron du restaurant la situation bizarre dans laquelle on se trouvait.

Que faire ? opina le Vatel.
— Allez nous chercher un quatorzième, lui répliqua-t-on.
— Mais où ça ?
Où vous voudrez. Dans la rue, sur le Cours. Allez.
Emu, ne sachant quelle contenance tenir, le patron partit et ne s'inquiéta plus de la plaisanterie.

Mais au bout de cinq minutes, la littérature le fit appeler de rechef.

— Eh bien, répliqua le parlementaire qui tremblait de voir Banville faiblir, et ce quatorzième ?...

— Mais, monsieur, est-ce sérieux ?
— Absolument. Allez et revenez vite avec un amate.

Le patron ne fait ni une ni deux. Il part comme une flèche, laisse là ses maîtres d'hôtel, ses fourneaux, et court sus au premier soldat qu'il rencontre.

— Soldat, lui dit-il, avez-vous diné ?
— Non, répond Dumanet, mais pourquoi me demandez-vous ça ?

— Parce que, si vous voulez, je puis vous faire dîner avec toutes les sommités de Paris.

Et il lui conta l'affaire.
— Ça va, dit le tourlourou, ça va !...
Et il monte. Il arrive dans la salle du restaurant; on s'empresse autour de lui: on l'assied, on le comble de prévenances; Banville est ravi, pétillante d'esprit, raconte des histoires charmantes.

Et le tourlourou a très bien diné.
La personne qui nous télégraphie cette anecdote curieuse, ajoute que le soldat sur lequel on était tombé n'était pas une bête. Le hasard fait si bien les choses ! Renseignements pris, c'est un réserviste du 3^e territorial, ancien sous-préfet à Louviers, qui s'est peut-être, au fond, amusé beaucoup plus que les autres sans avoir eu l'air d'y toucher.

Bulletin hebdomadaire de la Bourse

Le marché des rentes montre toujours la même indécision quant à la direction qu'il doit prendre. La hausse nous paraît nécessaire, mais elle devient moins facile à obtenir. Si on ne voit pas encore d'incident défavorable, il est à craindre cependant que les grèves ne finissent par amener des conflits entre les patrons et les ouvriers. Déjà des affiches socialistes ont proféré des menaces de réaction provenant en grande partie de réalisations du comptant dont les cours sont presque constamment de 20 et 25 cent. au-dessous de ceux du terme. Le 5 0/0 cotait en clôture 118 fr. 80, le 3 0/0 85 fr. 50 et l'amortissable 87 fr. Les échanges de la spéculation sont plus calmes, ceux qui ont lieu montrent moins d'assurance dans la continuation du mouvement de hausse.

Le marché des valeurs a subi diverses fluctuations selon les besoins des syndicats. Le Foncier après avoir coté 1,242 est remonté à 1,260 fr. On prévoit des prix plus élevés. La Banque de Paris monte nettement, mais les cours en hausse restent acquis. On la cote 1,035 fr. La Générale malgré le succès qu'elle annonce pour sa souscription aux obligations des mines de Rio-Tinto, est offerte à 560 fr. Le Mobilier français a progressé du cours de 698 à celui de 720 fr., conséquence de la lutte qui existe entre le comité marseillais et le groupe Erlanger.

La volonté d'un puissant financier s'est manifestée d'une façon très significative sur les actions de jouissance du Mobilier espagnol; certains spéculateurs avaient porté cette valeur au cours de 800 fr., son protecteur l'a ramenée à 765 fr. La Banque égyptienne est en perte de plus de 60 fr., sur les cours les plus hauts, cela ne surprend pas quand on connaît les tripoteurs qui opèrent sur la valeur.

L'Italien est à 85 fr. 80, le Russe cote 94 1/8, le Florin or 75 1/16 et le Hongrois 94 5/16. Le Turc a dépassé le cours de 11 fr. à 11 fr. 20.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

A louer

pour la saint Jacques, un second étage de sept à huit pièces sur le même palier, avec cuisine et dépendances, bucher, cave et galetas séparés. Eau dans la cuisine. S'adresser, rue de Lausanne N° 137, au rez de chaussée.

Dans la même maison, un joli appartement de quatre pièces, avec cuisine, cave et galetas, eau dans la cuisine. S'adresser à la même maison. (96)

A LOUER

dès le 25 juillet, un grand magasin et deux bureaux, situés rue de Romont N° 230, s'adresser maison Glasson. (153)

ATTENTION!

Dès aujourd'hui le bureau de M. Frédéric Weck, avocat, successeur de MM. Weck et Perrier, est transféré Grand'Rue, N° 31 (sous les Arcades). (158)

(H. 214 F.)

POUR L'AMÉRIQUE

j'expédie par paquebots à vapeur français et allemands, les 14, 21 et 28 Avril et le 12 Mai de grandes Sociétés que j'accompagnerai jusqu'au Havre. Prière de joindre à ces occasions bien favorables Les terrains de la Société la plus ancienne de la Suisse des chemins de fer de l'Union Pacifique à Nobraska, sont principalement avantageux pour les émigrants. De vastes étendues, plus de 2 millions d'acres de terrains, appartenant au gouvernement seront cédés gratuitement le long de cette ligne. On peut se procurer gratuitement de plus amples renseignements, sur les terrains, la route la meilleure et la moins coûteuse, à l'agence d'émigration concessionnée de A. Zwilchenbart à Bâle.

Pour renseignements, s'adresser à Aeschlimann, Restaurateur, Morat. (111)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LFS

TABLEAUX DE LA SOCIÉTÉ OLÉOGRAPHIQUE

N°	Largeur en hauteur	SUJETS	AUTEURS	PRIX	
				des tableaux	sur toiles.
				fr.	c.
53	72	La mort de saint Joseph	Franceschini	20	22
53	72	Le S. Cœur de Jésus se manifestant à la B. Marguerite-Marie	Cappalti	20	22
53	72	Ange jouant du luth	Fr. Francia	20	22
49	72	Saint Antoine de Padoue	Elisabetta Sirani	20	22
52	69	S.-Cœur de Jésus (5 ^e éd.)	Battoni	15	17
52	69	S.-Cœur de Marie (2 ^e éd.) pendant	Sassoferrato	15	17
52	67	Saint François d'Assises	Guido Reni	15	17
50	50	La Madone du Magnificat	Botticelli	20	22
50	50	La Madone à la grenade	id.	20	22
47	63	La Vierge Imm. avec sainte Agnès	—	10	12
47	63	Maria Mater Amabilis	Guardasoni	15	17
47	63	Maria Mater Dolorosa	id.	15	17
46	63	Saint Joseph avec Jésus enfant	Ciaranfi	20	22
44	62	Sainte Agnès	Guardasoni	15	16 50
55	62	Saint Louis de Conzague	Montebugnoli	15	16 50
45	62	Saint Antoine, abbé	C. M. Trebbi	15	16 50
44	62	Saint Stanislas Koska	V. Pacelli	15	16 50
55	62	Saint François de Paule	Montebugnoli	15	16 50
55	62	Le Bienheureux Joseph Labre	Montebugnoli	15	16 50
55	62	Saint François de Sales	Guardasoni	15	16 50
45	62	Sainte Cécile	Raphaël	15	16 50
45	62	S.-Cœur de Jésus (œuv. perfect.)	Battoni	15	16 50
44	60	N.-D. du Sacré-Cœur de Jésus	Deger	15	16 50
37	51	Sacré-Cœur de Jésus	Battoni	10	11 50
37	51	Saint-Cœur de Marie pendant	Guardasoni	10	11 50
37	51	La B. Marguerite-Marie Alacoque	C. M. Trebbi	10	11 50
37	51	La Vierge Immaculée	Murillo	10	11 50
37	51	Saint Léonard de Port-Maurice	Sordino	10	11 50
37	61	Portrait de N. S. P. le Pape Pie IX	d'après nature	10	11 50
37	51	Saint Bernardin de Sienne	Fr. Francia	10	11 50
37	51	La mort de saint Joseph	Franceschini	10	11 50
37	51	La Vierge des douleurs	Guido Reni	10	11 50
37	51	La Vierge Marie.	Trevisano	10	11 50
37	51	Ecce Homo pendant	Guido Reni	10	11 50
37	51	Sainte Zite	Busi	10	11 50
37	51	N.-D. du perpétuel secours	Maître inc.	10	11 50
37	51	L'Ange gardien	Vincenzo Pacelli	10	11 50
37	51	Sainte Philomène	Montebugnoli	10	11 50
—	—	La Sainte famille	Pacelli	10	11 50
40	50	La B. Vierge en prière	Fr. F. Lippi	5	6 50
27	40	Saint Jean-Baptiste enfant	Fr. Francia	5	6 50
26	35	S. François d'Assises	Guido Reni	5	6 50
66	35	S. François de Paule pendant	Guardasoni	5	6 50
62	35	Sainte Marie Madeleine	Ch. Dolci	5	6 50
22	35	Marie avec Jésus enfant	Correggio	5	6 50
26	31	Ecce Homo	Guardasoni	5	6 50
31	31	La Vierge des douleurs	Ecole de Bologne	5	6 50

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Le bouquet de lin, par V. VATER. Prix : 3 fr.

Le dernier des Trémolin, par Edouard DRUMONT. Prix : 3 fr.

Pratique de l'amour envers Jésus-Christ, présentée aux âmes qui désirent assurer leur salut éternel et tendre à leur perfection, par saint Alphonse de Li-guori, augmentée de la messe et des vêpres du dimanche. Prix : 60 c.

Nouveau paroissien romain, très complet, contenant en français et en latin les offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année. Traduction nouvelle.

Histoire d'une vocation (M^{me} Nicanora Izarié), par le R. Père LESCEUR, prêtre de l'Oratoire. Prix : 3 fr.

Histoire de Pie IX et de son Pontificat, par Alex. de Saint-Albin. Quatrième édition revue et considérablement augmentée. 3 vol. grand in 8°. Prix : 18 fr.

Le régiment des géants, par Paul Féval. Prix : 3 fr.

Chouans et Bleus, par Paul Féval. Prix : 3 fr.

Le B. Canisius ou l'Apôtre de l'Allemagne, au XVI^e siècle, tableau de sa vie publique et de sa vie intime, tracé principalement d'après ses lettres et ses mémoires inédits, par le P. V. ALET, de la Compagnie de Jésus. Prix : 2 fr. 50.

Evangelies des dimanches et des fêtes de toute l'année. Explication du texte sous forme d'homélies selon l'exposition des SS. Pères et des interprètes catholiques, par le Père F. X. SCHUPPE, de la Compagnie de Jésus. Traduction du latin par un Père de la même Compagnie; bel ouvrage en 2 volumes. Prix : 8 fr.

Le conseil de fabrique de Buzville, par Jean GRANGE. Prix : 50 c.

La belle étoile, par Paul FÉVAL. Prix : 3 fr.

Le bûcheron de Longchaumois, par M^{me} Louise de B..., née de Beauchesne. Prix : 3 fr.

Les Chantenay, par André BARRES. Prix : 3 fr.

Nouveau dictionnaire universel de la langue française, par E. BOUSIN, augmenté du petit dictionnaire des communes de la Suisse, par COURTURIER. Prix : 3 fr.

Les merveilles divines dans les âmes du purgatoire, par le P. G. ROSSIGNOLI, de la compagnie de Jésus. Prix : 1 fr. 50.

Les merveilles divines dans la sainte Eucharistie par le même auteur. Même prix.

La science du vrai bonheur pour les jeunes personnes du monde, par Mélanie Van Biervliet, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation. Quatrième édition. Prix : 3 fr. 50.

La guerre aux écoles chrétiennes. Discours prononcé par M. Albert de Mon, à Paris. Prix : 0 fr. 20 cent.

L'opportunité et les raisons contemporaines du culte de saint Joseph, par M. l'abbé Bion. Prix : 1 fr. 50 cent.

Occasion unique

Images-photographies

du B. P. Canisius

parfaitement ressemblantes, avec prières au dos et dentelles. Prix de la douzaine : 50 cent.

BOURSE DE GENEVE DU 20 MAI

FONDS DETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS				
					COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	
3 0/0 Genevois	94 1/2	—	94 1/4	94 1/2	Suisse-Occidentale	—	112	112	113
4 1/2 Fédéral 1871	—	—	—	—	priviligiées	—	495	493	496
Franco-Suisse 1871	100 3/8	—	100 1/8	101 3/8	Central-Suisse	—	370	371	372
3 0/0 Italien	85	85 60	85 50	85 60	Nord-Est Suisse	—	197	197	198
3 0/0 Valais	—	—	1045	—	priviligiées	450	450	448	450
OBLIGATIONS					Union Suisse	—	124	123	125
Quest-Suisse	—	—	470	472	Saint-Gothard	—	—	295	300
Suisse-Occidentale 1878-76	1035	—	1032	1037	Union priviligiées	364	363	365	—
1878	445 1/2	—	445	4406	Comptoir d'escompte	—	610	620	—
3 0/0 Jougna à Eclépens	—	—	350	—	Banque du commerce	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	455	—	455	457	de Genève	—	—	425	480
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	1031 1/2	—	1001	1002	Fédérale	—	—	620	623
5 0/0 Jura-Berne	1027	—	1027	1020	Société suisse des chemins de fer	—	6640	6655	6640
Lombardes anciennes	274 1/2	275	274 1/2	275 1/2	de Paris et Pays-Bas	—	1030	1028	1032
nouvelles	—	—	270	272	Crédit Liomais	947	946	947	948
Antrichiennes nouvelles	—	—	360	—	Association financière genevoise	—	—	720	735
Méridionales	264	—	264	264 1/2	Omnium genevois	—	—	618	621
Bons méridionaux	540	—	545 1/2	546	Basler Bankverein	—	—	770	785
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	510	—	510	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	395	belge du gaz	—	—	577	585
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	700	710
					Marseille	—	—	91	95
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	900	—

BOURSE DE PARIS

20 mai	AU COMPTANT	21 mai
99 43	Consolidés	99 31
85 35	3 0/0 Français	85 15
118 60	5 0/0 id.	118 52
—	Or, à New-York	—
190	Argent à Londres	180 1/2
A TERME		
85 47	3 0/0 Français	85 55
118 80	5 0/0 id.	118 65
85 70	5 0/0 Italien	85 60
—	3 0/0 Anglais	—
11 15	5 0/0 Turc	11 05
—	5 0/0 Russe 1877	—
75 31	4 0/0 Autrichien	75 18
1032 10	Banque de Paris	1030
945	Crédit Lyonnais	945
718 75	Mobilier français	718 75
1257 50	Crédit foncier	1250
775	Mobilier Espagnol	768 75
600	Antrichien	597 60
1322 50	Gaz Parisien	1320
1057 50	Canal de Suez	1047 50